

## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

### Séance du 28/06/2024

Salle du Conseil Municipal – Place Viala – 34660 COURNONTERRAL

Date de convocation : 21/06/2024

Nombre de membres en exercice : 25

Nombre de membres présents : 14

Nombre de suffrages exprimés : 20

Quorum atteint

#### Présents (14) :

- William ARS
- Olivier DELMAS
- Marie-Line GIBERT
- Patricia BELKADI
- Norbert ISERN
- Karine TURLAIS
- Geneviève SOLACROUP
- Anne MACIAS
- Roseline TERME
- Marc OLIVIER
- Anne GACHON
- Gautier VIDAL
- Emilie BRIGNARD
- Patrick MOREAU

#### Absents représentés (6) :

- Eddy GOMMERET : pouvoir à Norbert ISERN
- Yoann AGATI : pouvoir à Marie-Line GIBERT
- Céline DUCOUDRAY : pouvoir à Gautier VIDAL
- Flavien MERCADIER : pouvoir à Anne GACHON
- Paul MARTINEZ : pouvoir à Olivier DELMAS
- Anne-Marie DELOBEL : pouvoir à Patricia BELKADI

#### Absents (5) :

- Sylvie VALETTE
- Ariane CHAZERAND-AZOULAY
- Pascale GRIPON
- Naïma DEBORDES
- Elisabeth LEONES

Secrétaire : Anne GACHON

## DELIBERATION D2024-49 – ATTRIBUTION DE COMPENSATION DE FONCTIONNEMENT – VOIRIE ESPACE PUBLIC – APPROBATION

Monsieur le Maire rappelle qu'une « attribution de compensation » (AC) est versée chaque année par la Commune de Cournonterral à la Métropole, en section de fonctionnement et en section d'investissement, pour lui permettre d'exercer les compétences qui lui ont été transférées par la Commune.

Les compétences traditionnelles de l'intercommunalité se caractérisent par des recettes affectées souvent dynamiques qui leur permettent de faire face à des dépenses qui peuvent subir de très fortes variations à la hausse (choc énergétique/inflation) : versement mobilité pour la compétence mobilité, taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) pour les déchets ménagers...

Dans cette équation financière, le financement de la compétence voirie/espaces publics fait exception : la recette affectée à la compétence voirie/espaces publics, l'AC, est figée depuis sa mise en œuvre (sur la base de la moyenne des dépenses de fonctionnement 2012-2014), alors que l'évolution du coût de la compétence voirie est estimée à 24,5 M€ entre 2016 et 2026.

Afin de prendre en compte la dynamique du territoire, la Commune de Cournonterral prend sa part dès 2024 à hauteur de 19 921 €. Ce montant sera amené à évoluer en 2025 et 2026.

Ainsi, il est proposé d'accroître l'attribution de compensation en matière de voirie et d'espace public.

L'objectif du pacte financier et fiscal entre la Métropole et ses communes membres est de trouver des règles de financement collectif de la progression incontournable des dépenses de cette compétence.

La Commune de Cournonterral s'engage à participer au financement de celle-ci afin de contribuer de façon équitable à l'équilibre des finances intercommunales. Une somme de 19 921 € est prévue à ce stade au titre de l'augmentation de l'AC en 2024.

Cette évolution de l'attribution de compensation sera proposée lors de la prochaine commission locale d'évaluation des charges transférées de la Métropole (CLECT) et sera intégrée à l'AC définitive 2024.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le principe d'actualisation d'AC de fonctionnement voirie espace public,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

**LE CONSEIL :**

**Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,**

**APPROUVE en leur entier les propositions qui lui sont faites.**

**FAIT ET DELIBERE A COURNONTERRAL, le jour, mois et an que dessus.**

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le 05/07/2024

ID : 034-213400880-20240628-D2024\_49-DE



Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire



William ARS



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au Maire ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.